

Conditions générales de prestation

1. Objet

Les présentes conditions régissent toute prestation de convoyage automobile réalisée par Arnaud Bourbon, Entreprise Individuelle, SIRET 921 216 784 00014, ci-après « le prestataire ».

2. Nature de la prestation

Convoyage automobile réalisé de manière indépendante, sans intermédiaire de plateforme, entre un lieu de départ et un lieu de livraison convenus au devis.

3. Devis et commande

Un devis est établi sur la base des informations transmises par le client (véhicule, adresses, dates). Il est valable un mois à compter de son émission. La commande est réputée acceptée à réception de l'acompte et de la mention « Bon pour accord ».

4. Exécution de la prestation

Le prestataire s'engage à :

- photographier le véhicule sous tous ses angles à la prise en charge et à la livraison, photographies transmises au client par email ;
- convoier le véhicule dans le respect du code de la route ;
- rédiger un bon de transport comportant l'identification du véhicule, un descriptif de son état, le kilométrage et le niveau de carburant relevés au départ et à l'arrivée, ainsi qu'un champ d'observations libres ;
- faire signer ce bon de transport par les parties concernées à chaque étape.

5. Assurance

Le prestataire dispose d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité, dédiée à l'activité de convoyage.

6. Tarifs et modalités de règlement

Le forfait tient compte de la distance, du temps de conduite et de la configuration du trajet. Les frais de péage et de carburant, non compris dans le forfait, sont estimés au devis à partir d'une simulation ViaMichelin à titre indicatif et non contractuel, puis facturés en complément sur présentation des justificatifs, au tarif réellement payé. Un acompte de 30 % est dû à la

validation du devis, le solde et les frais annexes à réception de facture. Tout retard de paiement entraîne, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, une pénalité au taux applicable (taux de refinancement de la BCE en vigueur, majoré de 10 points) ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

7. Responsabilité

Le prestataire ne peut être tenu responsable d'un retard ou d'une impossibilité d'exécution de la mission lorsque celui-ci résulte de l'état du véhicule constaté à la prise en charge, ou du fait d'un tiers.

8. Annulation

Toute annulation après acceptation du devis entraîne la perte de l'acompte de 30 %. Une annulation intervenant moins de 48 heures avant la prise en charge prévue donne lieu à une indemnité forfaitaire complémentaire de 100 €.

9. Protection des données personnelles

Le traitement des données transmises dans le cadre de la commande est décrit dans la politique de confidentialité du site.

10. Droit applicable et litiges

Les présentes sont régies par le droit français. Tout litige relève de la compétence des tribunaux du ressort du domicile du prestataire, sauf disposition impérative contraire applicable aux clients consommateurs.